



Une école publique de la 7^e à la 12^e année

480, avenue Norman North Bay ON P1B 0A8

Téléphone: 705.474.5500 Télécopieur: 705.474.6600 Site web : www.csdne.ca/odyssee

Cette politique a été préparée pour l'École publique Odyssee. Plusieurs extraits de cette politique ont été tirés de **La politique d'évaluation** des établissements suivants :

- École secondaire publique Mille-Îles
- École secondaire catholique Franco-Ouest
- Cégep Garneau
- École secondaire catholique Renaissance

Remerciements aux auteurs de ces ouvrages.



Une école publique de la 7^e à la 12^e année

480, avenue Norman North Bay ON PIB 0A8

Téléphone: 705.474.5500 Télécopieur: 705.474.6600 Site web : www.csdne.ca/odysee



Notre Vision

Odyssée, le foyer du Phénix, est un centre d'accueil communautaire ouvert à tous voulant apprendre dans un monde sans frontière. Tout en s'affirmant comme francophone de l'Ontario, le Phénix pose un regard respectueux sur la richesse des diverses cultures, religions et races afin de mieux se tailler une identité dans un monde en changements perpétuels. L'Odyssée invite le Phénix à s'épanouir et à connaître la réussite scolaire et personnelle. En se responsabilisant en tant que citoyenne et citoyen, le Phénix rehausse sa qualité de vie et celle des autres.

Notre Mission

L'Odyssée est un milieu d'apprentissage favorisant la langue française, la communication, la résolution de problème et le leadership. Le Phénix y découvre et développe ses propres talents afin de s'épanouir et de vivre la culture, l'identité et la tradition franco-ontariennes. Grâce à sa participation au processus de décisions et aux changements qui en découlent, le Phénix se sculpte une fondation basée sur la réussite, le respect et l'amour.

POLITIQUE D'ÉVALUATION

Pour le programme de l'éducation intermédiaire

A. Objet

La présente politique sur l'évaluation et la communication du rendement des élèves s'adresse à tous les membres du personnel de l'École publique Odyssée, aux élèves, aux parents ainsi qu'aux membres de la communauté scolaire et de ce fait est accessible sur le site web de l'école. Cette politique, inspirée de la directive administrative « Évaluation du rendement du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario » (Annexe 1) a pour but de préciser la façon dont se fait l'évaluation au sein du programme du diplôme de l'IB tout en respectant les paramètres énoncés dans le document politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* (Ministère de l'éducation de l'Ontario, 2010) (Annexe 2). Elle énonce les responsabilités et les droits des diverses parties impliquées dans le dossier de l'évaluation ainsi que la procédure de communication établie. Elle vise aussi à uniformiser le processus d'évaluation du rendement des élèves au sein du programme en harmonisant les exigences de la Province avec les politiques de l'IB.

B. Philosophie

Tel que stipule le document politique *Faire croître le succès*, le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève. Afin d'assurer la qualité des évaluations, la validité et la fidélité des résultats ainsi que l'efficacité et la pertinence de la communication du rendement, le personnel enseignant doit utiliser des pratiques qui :

- sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves;



- tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers, ceux qui sont inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières nations, Métis et Inuits;
- sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis
- et tiennent compte, dans la mesure du possible, des champs d'intérêt, des préférences en
- matière d'apprentissage, des besoins et du vécu de tous les élèves;
- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités de démontrer l'étendue de son apprentissage;
- fournissent à chaque élève des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, signifiantes et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer;
- développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.

C. Processus

L'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant qu'apprentissage

Dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage, il est essentiel d'établir une cohérence entre la vision de l'IB en matière d'évaluation critériée et celle de la province où l'apprentissage de l'élève est évalué par rapport aux trois types d'évaluation (diagnostique, formative, sommative) et aux quatre compétences qui font partie du processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent avec exactitude jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans une matière ou un cours donné. Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève. L'évaluation dans l'intention d'améliorer l'apprentissage de l'élève est connue par deux termes : **évaluation au service de l'apprentissage** et **évaluation en tant qu'apprentissage**. Dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, le personnel enseignant doit fournir une rétroaction descriptive et du coaching à l'élève afin de favoriser son apprentissage. Lorsque le personnel enseignant utilise des pratiques d'évaluation en tant qu'apprentissage, il permet à l'élève de développer sa capacité de devenir une apprenante ou un apprenant autonome qui peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels, suivre ses progrès, déterminer les prochaines étapes et réfléchir sur son apprentissage.

Ainsi, les élèves sont évalués selon des normes de contenus (connaissances et habilités que les élèves doivent développer dans chaque matière) et selon des normes de performance (grille d'évaluation critériée adaptée pour chaque matière et tâche d'évaluation). En Ontario, l'évaluation est donc fondée sur des critères bien définis en fonction de quatre niveaux de rendement.



Le personnel enseignant consigne, à l'aide d'observations, de travaux, évaluation par les pairs, autoévaluation, entrevues, portfolio ou autres méthodes, les données de l'élève. Toutes les évaluations sommatives, accompagnées de la grille de rendement avec des commentaires, seront remises aux élèves et envoyées aux parents.

La grille d'évaluation du rendement

En Ontario, la grille d'évaluation du rendement comprend quatre compétences communes à toutes les matières. Définies par des critères clairs, ces quatre compétences couvrent l'ensemble des éléments à l'étude et des habiletés visées par les attentes et les contenus. Elles sont précisées par des critères clairs et sont complémentaires les unes des autres. L'enseignante ou l'enseignant doit déterminer quelles compétences utiliser pour évaluer l'atteinte des attentes. Les compétences doivent être mesurées et évaluées de manière équilibrée tout au long de l'année d'études ou du cours. De plus, il est essentiel de donner à l'élève des occasions multiples et diverses de démontrer jusqu'à quel point elle ou il a satisfait aux attentes et ce, pour chacune des quatre compétences.

La grille d'évaluation du rendement permet à l'enseignant de porter un jugement sur le rendement de l'élève basé sur des niveaux de rendement clairs et précis et sur des données recueillies sur une période prolongée.

La communication du rendement

Même s'il existe deux périodes officielles pour rendre compte des progrès de l'élève dans des cours semestriels et trois pour les cours non semestriels, la communication avec les parents et les élèves au sujet de leur rendement doit être continue tout au long du cours. Les écoles pourront choisir d'organiser des conférences parents/enseignante ou enseignant ou conférences parents/ enseignante ou enseignant/élève, d'utiliser un portfolio illustrant le travail de l'élève, d'organiser des conférences dirigées par l'élève, des entrevues, des appels téléphoniques, des listes de vérification ou des rapports informels. La communication portant sur le rendement de l'élève devrait fournir des renseignements détaillés qui encourageront l'élève à établir des objectifs d'apprentissage personnels, aideront le personnel enseignant à planifier leur enseignement et permettront aux parents d'appuyer l'apprentissage de leur enfant à la maison.

Le document de politique *Faire croître le succès* contient un chapitre présentant des précisions additionnelles sur la communication du rendement de l'élève (p. ex., relevé de notes de l'Ontario, échéancier pour la remise des bulletins, habiletés d'apprentissage et habitudes de travail, case pour les programmes de la Majeure haute spécialisation MHS).

Particularités des évaluations IB

Travaux d'évaluation interne IB

Dans le programme du diplôme IB, les élèves doivent démontrer leurs apprentissages à travers une série de travaux qui seront envoyés à l'IB et modérés par des correcteurs internationaux. Ces travaux d'évaluation interne seront corrigés par l'enseignant-e selon les critères établis par l'IB. Les grilles de l'IB seront utilisées



pour attribuer une note IB. Les enseignants doivent aussi remplir les formulaires nécessaires pour envoi à l'IB selon les dates prescrites dans le calendrier de dates de remises remis par le coordonnateur.

Les notes IB prédites par l'enseignant-e seront ensuite converties en note ontarienne selon l'échelle prescrite par l'IBSO (voir ci-bas) et incluses dans l'attribution de notes du cours ontarien.

Si plus d'un enseignant enseigne une même matière, les évaluations internes feront l'objet d'une normalisation afin que les résultats soient équitables d'un enseignant à l'autre. Les enseignants devront aussi collaborer afin de s'assurer que les autres évaluations formatives soient similaires en contenu et niveau de difficulté.

Selon la politique linguistique, tous les travaux (autres que ceux des cours de langues) devront être écrits en français.

Cours de Théorie de la connaissance (TDC)

Le code de cours MÉO utilisé pour le de Théorie de la connaissance sera le HZT4U (Philosophie). Les composantes de l'évaluation interne IB du cours de TDC seront corrigées selon les critères établis par l'IB. Le coordonnateur entrera les notes sur IBIS. La note de l'IB sera ensuite convertie selon l'échelle ontarienne et portée au bulletin ontarien de l'élève. Les notes de ces travaux d'évaluations internes ainsi que celles des évaluations sommatives tout au long du cours seront utilisées pour déterminer la note finale ontarienne.

Mémoire

Le mémoire est une composante obligatoire pour obtenir le diplôme IB. Il sera commenté par un superviseur qui sera choisi par l'élève et approuvé par le coordonnateur IB de l'école selon le sujet du mémoire choisi par l'élève. Le mémoire sera corrigé selon les critères prescrits par l'IB (voir le document Guide du Mémoire disponible sur le site web de l'école). La note du mémoire ne fait pas partie intégrante d'aucun cours spécifique de l'Ontario. Cette note apparaît cependant sur le relevé IB envoyé aux universités. Toutefois, le plan du mémoire qui sera soumis au superviseur sera évalué et comptabiliser dans la note MÉO du cours de langue. Le Guide du mémoire d'École publique Odyssee décrit toutes les modalités de ce projet. Le responsable du mémoire l'expliquera aux élèves en novembre de l'an 1 du programme.

Les superviseurs devront remettre la fiche du mémoire complétée au responsable du mémoire selon la date prescrite dans le calendrier des dates importantes de remises.

CAS

Afin d'obtenir son diplôme IB, l'élève doit avoir complété le projet de créativité, activité et services. L'élève est responsable de fournir les preuves de l'atteinte des objectifs CAS et de les consigner dans son portfolio Myblueprint. La réflexion doit être complétée à la date prescrite dans le calendrier. Le responsable CAS



vérifiera la finalité du projet et remettra au coordonnateur la liste des élèves ayant complété le CAS. Le coordonnateur entrera ces informations sur IBIS (le système d'information de l'IB).

Détermination de la note finale IB

La note finale qui déterminera l'obtention du diplôme IB dépend entièrement de l'IB. L'école n'a aucun contrôle sur cette note. Chacun des 6 cours est évalué sur 7. Vous pouvez trouver la description de chacun des niveaux pour chacun des groupes matières dans le document [Descripteurs des notes finales](#). Chacune des matières comporte diverses composantes d'évaluations. La note du mémoire et celle du cours de Théorie de la connaissance (Tdc) sont converties selon la matrice ci-dessous pour un maximum de 3 points. L'élève peut donc obtenir au maximum 45 points (6 cours à 7 points = 42 pts + 3 pts pour mémoire et TDC = 45 points. Le minimum de points requis pour obtenir le diplôme IB est de 24/45 pts. D'autres conditions s'appliquent. Consultez la page Conditions de l'obtention du diplôme IB sur le site web de l'école pour de plus amples renseignements.

Tableau de correspondance de la 7^e à la 12^e année et échelle de conversion de l'IBSO

Note IB	%	Ontario	%
7	97-100	4+	95-100
6	93-96	4	87-94
5	84-92	4-	80-86
4	72-83	3	70-79
3	61-71	2	60-69
2	50-60	1	50-59
1	Échec	R	0-49



Note :

- La cote **R** indique un rendement inférieur au niveau 1. La cote **R** signale la nécessité d'élaborer des stratégies pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève et l'amener à réussir.
- La cote **I** indique que le personnel enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la note.
- Au secondaire, l'élève qui reçoit la cote **I** sur son bulletin scolaire ne reçoit pas de crédit pour son cours mais peut être considéré pour le programme de récupération de crédits.

Liées au Programme d'éducation intermédiaire de l'IB

En plus de fournir des informations sur le travail évalué à l'aide des critères, les enseignantes et enseignants peuvent envisager de transmettre des informations relatives à d'autres éléments qui composent le Programme d'éducation intermédiaire de l'IB, tels que les approches de l'apprentissage.

Le profil de l'apprenante et l'apprenant

L'inclusion de commentaires ou de descriptions basés sur le profil de l'apprenante et l'apprenant dans un bulletin scolaire est encouragé.

D. Mise en application

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par les instances décisionnelles de l'École publique Odyssee.

La direction d'école est responsable de l'application de la présente politique.

L'École publique Odyssee s'engage à réviser périodiquement sa politique d'évaluation, notamment au gré des mises à jour des documents de l'IB ou des lignes directrices du CSPNE.

Définitions

Évaluation :

Un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent avec exactitude jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans une matière ou un cours donné.

Évaluation au service de l'apprentissage :

L'évaluation au service de l'apprentissage vise à faire progresser l'élève dans un parcours de continuum d'apprentissage allant de l'éveil à la maîtrise des connaissances et des habiletés. L'information que les enseignantes et les enseignants recueillent grâce à l'évaluation au service de l'apprentissage leur permet de déterminer les besoins d'apprentissage des élèves, d'adapter leur enseignement, de sélectionner et d'adapter



le matériel et les ressources, de différencier leurs stratégies pédagogiques et de créer des occasions d'apprentissage pour aider tous les élèves à progresser et de fournir, dans un bref délai, de la rétroaction descriptive aux élèves.

Évaluation en tant qu'apprentissage :

Un processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. L'élève est au cœur du processus d'évaluation car elle ou il utilise la rétroaction descriptive de l'enseignante ou l'enseignant, de ses pairs ou d'elle-même ou lui-même pour comprendre où elle ou il en est dans son apprentissage. C'est un moyen efficace pour l'élève de réfléchir sur ses apprentissages et d'ajuster ce qu'elle ou il fait pour s'améliorer. En tenant compte des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels. L'évaluation en tant qu'apprentissage permet à l'élève de devenir le fil conducteur entre l'évaluation et l'apprentissage.

Évaluation de l'apprentissage :

Un processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages clés de l'élève à un point précis dans le temps, à juger de la qualité du travail de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif. Elle peut être utilisée pour communiquer des renseignements au sujet du rendement aux parents, aux autres enseignantes et enseignants, à l'élève même et à d'autres personnes. Elle est utilisée à la fin d'une période d'enseignement.

* Pour une liste plus exhaustive des définitions en lien avec l'évaluation, voir page 159 de Faire croître le succès